



**Organisation des Nations  
Unies pour le développement  
industriel**

Distr.: Générale  
26 septembre 2008

Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies**

**Cohérence à l'échelle du système des Nations Unies**

**Rapport du Directeur général**

Conformément à la décision IDB.34/Dec.7, le présent document met à jour l'information figurant dans le document IDB.34/7 et souligne la contribution que l'ONUDI continue d'apporter à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et à l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes.

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1-2	2
I. Faits nouveaux concernant la cohérence à l'échelle du système. . . . .	3-20	2
II. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système . . . . .	21-24	8
III. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle des pays . . . . .	25-34	10
IV. Défis . . . . .	35	14
V. Observations finales . . . . .	36-38	16
VI. Mesures que doit prendre le Conseil . . . . .	39	18
Liste des abréviations . . . . .		19

**Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires.  
Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.**



## Introduction

1. À sa trente-quatrième session, le Conseil du développement industriel a pris note du document IDB.34/7 qui donnait une information sur les principaux faits nouveaux relatifs à la cohérence de l'action du système des Nations Unies au niveau des organes intergouvernementaux et interinstitutions et sur la contribution de l'ONUDI à l'initiative "Unis dans l'action". Le Conseil s'est réjoui de l'initiative prise par l'ONUDI d'organiser en mars 2008 la manifestation sur les étapes suivantes de la cohérence de l'action du système des Nations Unies, qui est une contribution positive aux discussions en cours sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il a souligné qu'il était important que l'ONUDI continue de participer activement à l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal d'ensemble pour 2007 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et il a encouragé le Directeur général à continuer de participer activement aux discussions en cours sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, conformément à la résolution GC.12/Res.6 et à tenir les États Membres informés à cet égard.

2. Conformément à la décision IDB.34/Dec.7, le présent document met à jour l'information figurant dans le document IDB.34/7 et fait ressortir les contributions que l'ONUDI continue d'apporter à la cohérence à l'échelle du système et à l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes. Le présent document s'inscrit dans la série de rapports présentés au Conseil du développement industriel à ses trente-troisième (IDB.33/CRP.6) et trente-quatrième (IDB.34/7) sessions et à la Conférence générale (GC.12/CRP.6) sur la cohérence à l'échelle du système. Un fil conducteur traverse tous ces documents : l'engagement ferme et proactif de l'ONUDI en faveur d'une cohérence accrue des activités de développement menées par le système des Nations Unies.

## I. Faits nouveaux concernant la cohérence à l'échelle du système

3. L'ONUDI a continué de suivre l'évolution du processus intergouvernemental de cohérence à l'échelle du système et de participer activement aux processus interinstitutions, conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'Organisation.

4. Au niveau intergouvernemental, les consultations informelles sur la cohérence à l'échelle du système menées par l'Assemblée générale sous la coprésidence de l'Ambassadeur Augustine Mahiga (République-Unie de Tanzanie) et de l'Ambassadeur Paul Kavanagh (Irlande) ont continué durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ces consultations ont examiné les questions suivantes : l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action"; le financement; le rôle renforcé du Coordonnateur résident; la gouvernance; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et l'harmonisation des pratiques commerciales. S'il est vrai que ces consultations n'ont pas encore abouti à un consensus intergouvernemental, leur nature informelle a créé de nouvelles possibilités pour les États Membres de procéder à un échange de vues et de

progresser sur la voie d'un accord sur certains aspects de la cohérence à l'échelle du système. Pour donner aux États Membres une information aussi complète que possible sur les faits nouveaux intervenus au niveau de la cohérence de l'action, les co-présidents se sont rendus dans sept des huit pays pilotes (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Viet Nam) ainsi qu'au Malawi, qui applique l'initiative "Unis dans l'action" de manière autonome. Ils se sont également rendus auprès des chefs d'organisations des Nations Unies dans plusieurs lieux d'affectation pour obtenir leurs points de vue sur la question de la cohérence de l'action à l'échelle du système.

5. En mai 2008, le Gouvernement du Mozambique a accueilli un séminaire intergouvernemental à Maputo sur l'expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action". Des représentants de pays en développement ont fait une déclaration inspirée de l'expérience acquise dans le cadre des programmes pilotes et des défis qu'il restait à relever. Des responsables de pays pilotes ont fait valoir que l'initiative "Unis dans l'action" avait permis à ces pays de mieux s'approprier leurs partenariats avec l'Organisation des Nations Unies mais que la démarche devait être adaptée aux conditions propres à chaque pays. Ils ont fait valoir qu'une nouvelle impulsion nationale avait été donnée aux activités opérationnelles des institutions des Nations Unies en faveur du développement et ont constaté une plus grande disponibilité de services d'experts des Nations Unies à l'appui des plans et priorités nationaux. Ils ont également relevé les progrès réalisés s'agissant de promouvoir une approche plus unifiée au sein des Nations Unies à l'égard du financement et de la programmation. Des améliorations ont également permis de réduire les coûts des transactions pour les gouvernements participants.

6. Ceci étant, malgré une évaluation globalement positive de l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action", les pays en développement participant au séminaire de Maputo ont noté qu'il restait encore beaucoup à faire pour éviter la fragmentation et favoriser l'unicité de l'exécution. Ils ont également souligné l'importance de disposer en temps opportun de crédits prévisibles, mais aussi l'importance de l'harmonisation et de la simplification des pratiques commerciales utilisées au sein du système des Nations Unies, de la réduction du coût des transactions, d'un meilleur alignement des capacités des Nations Unies sur les priorités des pays prenant part à l'initiative et, enfin, du recours accru aux capacités opérationnelles nationales pour les programmes et projets appuyés par les Nations Unies.

7. En juillet 2008, les co-présidents ont publié leur rapport sur le processus de consultation. Ils ont conclu que l'expérience acquise au titre de l'initiative "Unis dans l'action" était manifestement et dans une large mesure positive et ont noté que cet avis faisait l'objet d'un consensus au sein d'un grand nombre de pays en développement qui appliquent la démarche "Unis dans l'action" et, de manière proactive, progressent vers l'application de la résolution<sup>1</sup> sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles, adoptée par consensus. Dans le même temps, ils ont noté que cette conclusion provisoire devait être envisagée dans le contexte de l'évaluation indépendante de l'initiative "Unis dans l'action" prévue pour la fin 2009. Les co-présidents ont fait valoir que, dans l'ensemble, les organisations du système des Nations Unies sont parties prenantes à l'initiative "Unis dans l'action"

---

<sup>1</sup> A/RES/62/208.

et la soutiennent. L'ambiance dans laquelle ils collaborent au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sous la présidence du Secrétaire-général s'est améliorée à mesure qu'avec leurs collaborateurs, ils continuent leur examen des incidences de l'Initiative "Une ONU" au niveau des pays, à savoir : un programme unique, un cadre budgétaire unique, un responsable unique et un bureau unique.

8. S'agissant du financement, les co-présidents ont fait valoir à quel point il importait de disposer de flux financiers plus conséquents et de pouvoir compter sur une plus grande prévisibilité. Ils ont noté que l'appui national à l'initiative "Unis dans l'action" ne devait pas se faire aux dépens des ressources de base mises à la disposition des organismes par l'intermédiaire du Siège. Globalement, il faudrait assurer un meilleur équilibre entre les ressources de base et les ressources affectées à des fins spéciales. Les économies réalisées au niveau national devraient être réinvesties dans les activités de développement de programmes dans les pays où ces économies ont été effectivement réalisées.

9. En ce qui concerne la gouvernance intergouvernementale au niveau central, les co-présidents ont signalé l'absence d'appui pour l'idée de créer de nouveaux organismes intergouvernementaux, y compris le projet de Conseil des Nations Unies pour le développement durable, pourtant recommandé par le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Dans le même temps, il faudra tenir compte des nouvelles réalités qui apparaissent dans un nombre croissant de pays en développement appliquant l'initiative "Unis dans l'action" au niveau national ; les organismes existants, dont notamment l'ECOSOC, devront en tenir compte de manière plus probante.

10. Quant à la question de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, les co-présidents ont recommandé que l'Assemblée générale soit invitée à l'examiner plus avant dans le cadre de consultations informelles en plénière avant la fin de sa soixante-deuxième session. Au cours de cette soixante-deuxième session, les États Membres ont approfondi leur examen de la question de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et, ensemble, ont relevé un certain nombre de lacunes fondamentales dans la manière dont le système des Nations Unies aide les États Membres à exécuter des mandats pourtant convenus au niveau mondial ainsi que leurs propres engagements internationaux dans ce domaine. Des activités plus précises visant à concrétiser cette approche convenue pourraient ensuite être reprises et complétées à l'occasion de la soixante-troisième session.

11. Sur la base de leur rapport, les co-présidents ont recommandé que la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale examine les quatre domaines prioritaires de base ci-après, éventuellement en les regroupant, domaines que les États Membres avaient soulignés au cours de leurs consultations :

- a) l'initiative "Unis dans l'action" au niveau national et son corollaire, l'harmonisation des pratiques commerciales ;
- b) le financement ;
- c) la gouvernance ;
- d) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

12. À la suite de la diffusion de leur rapport, les co-présidents ont présenté début septembre un projet de résolution, pour adoption par la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le projet de résolution contient des suggestions de mesures à prendre pour diligenter le processus relatif à la cohérence.

13. L'ONUDI a contribué au processus de consultations intergouvernementales en accueillant à Vienne, en mars 2008, la manifestation sur les étapes suivantes de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et en mettant à disposition une information sur les divers aspects de la cohérence de l'action des Nations Unies demandée par les États Membres et par les co-présidents des consultations informelles de l'Assemblée générale.

14. Au niveau interorganisations, l'ONUDI a continué de participer de manière active aux travaux du CCS et de ses deux comités de haut niveau, ainsi qu'au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour faire progresser la cohérence à l'échelle du système. Les efforts récents déployés au niveau interorganisations ont porté notamment sur la continuation du processus de gestion pour la mise en œuvre coordonnée de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, couvrant notamment le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents et la simplification et l'harmonisation des systèmes et procédures utilisés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté un plan d'action approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat visant à mener 19 projets distincts couvrant toute une gamme de domaines de gestion, dont les ressources humaines, les achats, l'information, la communication et la technologie, ainsi que les finances et le budget. Par exemple, un des projets déboucherait sur une harmonisation progressive du Règlement et du Statut du personnel du système des Nations Unies ; un autre établirait un plan d'action pour l'harmonisation du Règlement financier et des Règles de gestion financière dans l'ensemble du système ; un troisième se pencherait sur la formation en vue de l'introduction des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) ; alors qu'un quatrième aurait pour objet l'harmonisation des achats à l'appui des opérations extérieures.

15. La réforme récente du Conseil des chefs de secrétariat a intégré le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le Conseil en tant que troisième pilier, parallèlement au Comité de haut niveau chargé des programmes. En sa qualité de pilier du Conseil des chefs de secrétariat, le GNUD regroupe quelque 25 organisations du système des Nations Unies et est chargé de coordonner les opérations de développement du système des Nations Unies au niveau national. Il travaille de près avec le Comité de haut niveau chargé des programmes sur les questions ayant trait aux orientations et aux programmes de l'ensemble du système et avec le Comité de haut niveau sur la gestion sur les questions de gestion et d'administration touchant l'ensemble du système. Il appuie le système de développement des Nations Unies pour assurer un impact plus fort et ce en travaillant étroitement et de manière plus efficace au niveau des pays à l'appui des priorités nationales en matière de développement. L'Administrateur du PNUD continue de présider le GNUD ; le Vice-président est choisi parmi les institutions spécialisées (à l'heure actuelle c'est la FAO qui exerce les fonctions de Vice-président), par roulement annuel. Les anciens Groupe des programmes et Groupe de la gestion du GNUD ont été fusionnés en un seul GNUD. Un petit groupe, soit 13

membres du GNUD, comptant notamment l'ONUDI, donne des conseils aux présidents du GNUD. Il s'agit du Groupe consultatif du GNUD, qui opère à deux niveaux – au niveau des chefs de secrétariat (chefs des institutions spécialisées), qui se réunissent deux à trois fois l'an et au niveau du Sous-secrétaire-général/Directeur général adjoint, qui se réunissent quatre à cinq fois par an. Le Groupe consultatif donne des conseils au Président du GNUD dans trois domaines : a) la cohérence des activités de développement au niveau des pays, b) la gestion du système des coordonnateurs résidents, et c) l'appui aux équipes de pays des Nations Unies qui connaissent des difficultés particulières. Le nombre de groupes de travail relevant du GNUD est tombé de dix-neuf à cinq et le Bureau du GNUD a été rebaptisé pour devenir Bureau de coordination des activités de développement, en juin 2008. Les cinq groupes de travail du GNUD concernent les questions ayant trait au système des coordonnateurs résidents, y compris les co-financements, les opérations commerciales des bureaux de pays, les questions ayant trait aux situations postérieures à une crise ou aux situations de transition et les questions ayant trait aux programmes.

16. L'ONUDI a participé à plusieurs réunions importantes organisées par les groupes de travail du GNUD. Parmi celles-ci :

- le Groupe de travail sur les questions ayant trait au système de coordonnateurs résidents (mai 2008) a beaucoup contribué à l'élaboration du mécanisme de règlement des différends ;
- l'équipe de travail interinstitutions sur les consultations concernant la gestion du changement et le système des coordonnateurs résidents, organisée par le Bureau de coordination des activités de développement du GNUD en juin 2008 pour procéder à un échange de données d'expérience sur les exercices d'évaluation des capacités menés par le Mozambique, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam, mais aussi pour identifier les défis et convenir de mesures conjointes à prendre dans le domaine de la communication et de l'appui aux pays pilotes et à d'autres pays ;
- l'atelier des Nations Unies : le système de développement des Nations Unies : réponse collective en vue d'appuyer le renforcement des capacités, tenu en avril/mai 2008, a permis de sensibiliser à la nécessité d'adopter une position commune du système des Nations Unies envers le renforcement des capacités et d'établir un réseau d'articulateurs ou d'agents chargés de promouvoir le concept de renforcement des capacités dans le cadre de leurs institutions et de leurs activités opérationnelles respectives;
- la réunion des équipes de directeurs régionaux, tenue en mars 2008, a permis de mieux comprendre les travaux de ces équipes et de mettre à jour les orientations et priorités d'ensemble de l'initiative "Unis dans l'action" ayant une pertinence particulière pour les opérations de l'ONUDI dans les pays pilotes et les pays qui appliqueront à l'avenir le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

17. L'ONUDI a également participé en juillet 2008 à une mission interinstitutions de l'équipe d'appui à la gestion mondiale du changement au Cap-Vert, l'un des huit pays pilotes. De concert avec les autres membres de la mission, l'ONUDI a aidé à animer une retraite pour le personnel du Bureau conjoint et un atelier de l'équipe de pays des Nations Unies dans le pays, axé sur l'établissement de priorités en ce qui

concerne la gestion du changement dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action" au Cap-Vert. La mission a formulé une série de recommandations ayant trait à la gestion du changement dans l'avenir immédiat comme à moyen terme. Comme mesure consécutive à cette mission, l'ONUDI a participé à une Formation des formateurs à la gestion du changement, organisée à Turin en octobre 2008, dans le but de constituer une liste de cadres dirigeants des Nations Unies ayant les connaissances et les compétences leur permettant d'assurer les fonctions d'animateur et de conseiller à la gestion du changement auprès des équipes de pays pour la mise en place de la gestion du changement dans leurs propres pays.

18. L'ONUDI a participé à des consultations interinstitutions visant à définir les priorités du GNUD pour 2008. Au nombre de ces priorités figurent l'appui renforcé aux équipes de pays des Nations Unies, y compris celles qui se trouvent dans les pays pilotes, sur les questions ayant trait aux programmes ; le renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau des pays ; le renforcement de la responsabilité du système des Nations Unies s'agissant des résultats, du suivi et de l'évaluation ; et le renforcement de la capacité des équipes de pays à aider les pays retenus pour le programme à renforcer leurs capacités. Dans le cadre de ces priorités, le GNUD s'efforce d'améliorer le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. Dans ce contexte il convient de noter la création d'une structure de gestion et de responsabilité pour le système des coordonnateurs résidents ; l'amélioration des programmes de formation des coordonnateurs résidents, notamment dans le but de leur faire comprendre l'existence et l'importance de tout un ensemble d'aides au développement proposées par le système des Nations Unies, y compris dans le domaine économique et commercial ; un recrutement plus diversifié des coordonnateurs résidents parmi une gamme plus vaste d'institutions des Nations Unies (à l'heure actuelle seuls environ 5 pour cent des coordonnateurs résidents sont issus des institutions spécialisées) ; et l'amélioration du processus d'évaluation des performances des coordonnateurs résidents.

19. Des efforts sont également déployés pour établir une "interface" visant à distinguer le rôle du PNUD en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents de son rôle d'exécuteur de programmes. Il s'agit de passer d'une "interface institutionnelle", avec désignation des secteurs dont le PNUD se retirerait, à une "interface fonctionnelle" qui ferait une plus grande place à un "tuteur" désigné (qui serait un haut responsable du Bureau de coordination des activités de développement) qui veillera à ce que les intérêts du système des Nations Unies soient défendus à tous les niveaux du système des coordonnateurs résidents (siège, régions, pays). Les hauts responsables du GNUD sont convenus que le PNUD devrait continuer d'administrer le système des coordonnateurs résidents pour le compte de l'ensemble du système des Nations Unies, et de concrétiser le concept d'"interface fonctionnelle" à titre d'essai. Ils sont également convenus de faire un bilan de la question après un certain délai.

20. Une proposition lancée par le PNUD visant à élargir le volet financement que représente l'initiative "Une ONU" dans le cadre du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour en faire un fonds multi-donateurs constitue une initiative toute récente visant à surmonter les contraintes financières que connaît le système des Nations Unies au niveau des pays. L'ouverture de ce volet devrait permettre d'obtenir des crédits

supplémentaires sans avoir à créer un nouveau mécanisme de financement. Le Fonds PNUD-Espagne a été créé en 2006 dans le cadre d'un accord entre l'Espagne et le PNUD en vertu duquel l'Espagne mettait à disposition 740 millions de dollars pour appuyer les activités liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement et soutenir les efforts de réforme des Nations Unies au niveau des pays. Ce fonds comporte deux volets, l'un pour financer les activités des Nations Unies dans des secteurs "thématiques" - dont la gouvernance économique - et l'autre pour financer des activités dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes. Des propositions préliminaires relatives au fonctionnement du mécanisme élargi ont été élaborées et sont actuellement examinées par les diverses institutions des Nations Unies. À la suite de consultations avec les gouvernements et les partenaires des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement, il est prévu qu'une proposition complète sera examinée sous peu, en vue de son adoption. On notera que l'ONUDI a pu puiser dans le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD ; quelque 14 millions de dollars sont prévus en 2008 pour des projets approuvés.

## **II. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle du système**

21. Outre sa participation active à la coordination et à la collaboration interinstitutions, l'ONUDI a continué de travailler de près avec les partenaires des Nations Unies pour promouvoir la cohérence à l'échelle du système dans ses secteurs d'activité. Dans le cadre du renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI a participé au lancement d'un groupe du CCS sur les capacités commerciales et productives, de concert avec le Secrétaire-général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire-général de la CNUCED, à l'occasion de la CNUCED XII, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008. Par ailleurs, l'ONUDI a également distribué le Guide des ressources interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales aux délégations présentes à la CNUCED XII. Ce Guide des ressources est le fruit des efforts déployés par les diverses institutions, avec l'ONUDI comme chef de file, auxquels ont pris part vingt-et-une organisations du système des Nations Unies pour définir et décrire une vaste gamme de services d'appui mis à la disposition des pays en développement dans le domaine commercial. Au titre du segment opérationnel de l'ECOSOC, en juillet 2008, l'ONUDI a fait une déclaration au nom des membres du réseau (Commissions économiques régionales des Nations Unies, CNUCED, PNUD, CCI, FAO, ONUDI, et OMC) pour informer les États Membres de la cohérence renforcée des activités menées au niveau des pays résultant des activités conjointes du réseau. Le personnel de l'ONUDI a également mis au point le cursus et mené la formation à l'intention des coordonnateurs résidents dans le cadre d'un programme de formation organisé par le réseau à Turin (Italie). Par ailleurs, l'ONUDI a continué de participer à l'élaboration conjointe de programmes avec d'autres organisations membres du réseau, dont la CNUCED, le CCI et la FAO dans plusieurs des pays pilotes participant à l'initiative "Unis dans l'action".

22. Sous la présidence du Directeur général, l'ONU-Énergie<sup>2</sup> a élaboré un plan de travail visant à renforcer l'impact collectif des organismes des Nations Unies s'agissant des questions ayant trait à l'accès à l'énergie, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Une série d'ateliers et de séminaires a été organisée, dont l'un sur l'efficacité énergétique, tenu à Washington, D.C. en septembre 2008 ; de plus, un dialogue de haut niveau sur les services énergétiques dans le cadre de la réalisation des OMD a eu lieu durant l'Assemblée générale. L'ONU-Énergie et le Fonds pour l'environnement mondial ont également lancé un programme énergétique d'un montant de 45 millions de dollars pour l'Afrique de l'Ouest, axé sur la promotion des questions ayant trait à l'accès à l'énergie s'appuyant sur les sources d'énergie renouvelables d'une part et sur l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel et commercial et dans le secteur public, d'autre part. Le programme vise à dynamiser les investissements du secteur privé, à promouvoir les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et à renforcer les marchés de l'accès à l'énergie et de l'efficacité énergétique grâce à des projets concrets et pratiques ayant des impacts mesurables dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

23. Il est un autre domaine important dans lequel l'ONUDI assume un rôle dominant : celui des technologies respectueuses de l'environnement. Soucieux de contribuer au débat sur le changement climatique, le CCS a décidé de structurer l'action du système des Nations Unies sur le changement climatique en cinq secteurs d'intervention privilégiés : adaptation ; transfert de technologie ; renforcement des capacités ; réduction des émissions imputables à la déforestation et à la dégradation des forêts ; mesures d'atténuation/financement. L'ONUDI et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont été priés par le Secrétaire-général de faire office de co-animateurs pour les questions relatives au transfert de technologie. En juillet 2008, l'ONUDI et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont proposé que le groupe sur le transfert de technologie mène, dans un premier temps, trois activités : élaboration d'un inventaire des principales activités du système des Nations Unies contribuant aux éléments essentiels du cadre de transfert de technologie identifié dans le plan d'action de Bali<sup>3</sup> et les décisions connexes ; analyse de ces activités dans l'optique d'identifier les lacunes entre les besoins identifiés dans le cadre du transfert de technologie et les programmes et activités des organisations du système des Nations Unies ; et évaluation de la manière dont on pourrait combler ces lacunes. L'ONUDI et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont organisé le 29 septembre 2008 à Vienne une réunion d'experts de diverses organisations du système des Nations Unies pour préciser plus encore les activités du groupe,

---

<sup>2</sup> L'ONU-Énergie est un mécanisme interinstitutions sur l'énergie regroupant vingt organismes des Nations Unies ou organismes multilatéraux et chargé d'aider à veiller à la cohérence de la réponse du système des Nations Unies aux décisions en matière d'énergie lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable. Il s'agit de faciliter la coopération au sein de l'ensemble du système des Nations Unies sur les questions énergétiques en adoptant une démarche cohérente et en collaboration, et ce vu qu'il n'existe aucun organisme unique dans le système des Nations Unies chargé avant tout des questions énergétiques. L'ONU-Énergie s'est organisé en trois groupes : accès à l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables, dirigés par diverses organisations membres.

<sup>3</sup> Adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique tenue à Bali le 14 décembre 2007.

convenir d'activités et fixer un calendrier, conformément au processus interinstitutions du CCS sur le changement climatique.

24. Sur la question des femmes dans le développement économique, l'ONUDI a organisé un dialogue d'experts en juillet 2008 pour constituer une tribune pour l'échange de données d'expérience et d'information et pour la constitution de réseaux de femmes entrepreneurs, de spécialistes des questions ayant trait aux femmes, et de représentants des organisations des Nations Unies et des États Membres. Un volet important de ce dialogue a consisté à tirer des enseignements de l'expérience de femmes entrepreneurs ayant réussi, et ce afin d'améliorer les programmes ayant trait à la situation des femmes mis en place par les organisations du système des Nations Unies. Dans le cadre de ce dialogue, l'une des sessions, présidée par le Conseiller spécial du Secrétaire-général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, portait sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce dialogue a permis de reconnaître qu'il était impératif d'intégrer systématiquement la question des femmes dans les travaux de l'ONUDI, et ce à partir des directives générales pour l'ensemble du système des Nations Unies. À l'issue de ce dialogue d'experts, le Conseiller spécial du Secrétaire-général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a demandé à l'ONUDI d'assurer le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies pour l'autonomisation des femmes au plan économique.

### **III. Contribution de l'ONUDI à la cohérence à l'échelle des pays**

25. À l'issue de la phase de conception, de planification et d'élaboration de programmes pour les principaux volets de l'initiative "Unis dans l'action", courant 2007 et début 2008, la plupart des pays pilotes ont commencé à mettre en place leur "Programme unique". En Albanie, au Mozambique, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Uruguay, des crédits du "Fonds unique", y compris du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD, ont pu, début 2008, être affectés aux organisations du système des Nations Unies participant à l'initiative ; l'exécution des divers programmes conjoints est actuellement en cours. Les crédits affectés aux propositions de projets dans les pays pilotes, à l'exclusion de l'Albanie et du Pakistan, sont estimés à 61 millions de dollars. Sur cette somme, 16,5 millions de dollars sont prévus pour l'exécution de programmes en 2008-2009. Le Cap-Vert a signé son "Programme unique" en juillet 2008, et le Vietnam en juin 2008, alors que le Pakistan est en train de mettre les dernières touches au document le concernant. Dans l'intervalle, plusieurs missions de gestion du changement ou d'évaluation des capacités et d'évaluabilité ont été menées dans les pays pilotes.

26. Les principaux faits intervenus dans les huit pays pilotes participant à l'initiative "Unis dans l'action" et les contributions de l'ONUDI fin août 2008, sont présentés ci-dessous.

#### **Albanie**

27. Le Comité exécutif conjoint du Fonds de cohérence "Une ONU" de l'Albanie, co-présidé par le Directeur du Département de la stratégie et de la coordination des donateurs et le Coordonnateur résident des Nations Unies s'est vu affecter un total de 3,3 millions de dollars pour des initiatives relevant du programme "Une ONU". Des projets et programmes conjoints, dont le développement régional (chef de file :

FAO), l'environnement (chef de file : PNUE), la parité entre les sexes (chef de file : UNIFEM), la culture et le développement (chef de file : UNESCO) en réponse aux priorités les plus élevées du gouvernement et prêts à être exécutés immédiatement ont bénéficié d'un financement lors de la réunion du Comité exécutif conjoint qui s'est tenue en avril 2008. Travaillant de concert avec la CNUCED (chef de file), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le PNUD, le CCI et la FAO, l'ONUDI contribue à l'élaboration d'un programme conjoint relevant du réseau du CCS sur les capacités commerciales et productives. L'inclusion de l'initiative conjointe "Vers l'Union européenne : l'appui à la capacité commerciale de l'Albanie", ainsi que du projet de l'ONUDI sur la production et l'efficacité énergétiques moins polluantes dans le cadre du "programme unique" est prévu pour octobre 2008, date à laquelle le gouvernement albanais fera le point des travaux des organisations des Nations Unies dans le cadre du Programme "Une ONU" et invitera les autres organisations du système des Nations Unies à participer.

### **Cap-Vert**

28. Le Cap-Vert a quitté la catégorie des pays les moins avancés (PMA) le 1er janvier 2008 et est membre de l'OMC depuis le 23 juillet 2008. En la présence des Ministres des affaires étrangères et des finances et avec la participation des partenaires de développement résidents et non résidents, le Programme "Une ONU" a été signé le 1er juillet 2008. Renforçant l'axe thématique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2006-2010 et les nouvelles priorités nationales qui voient le jour – gestion de la sortie du statut de PMA et adhésion à l'OMC ainsi que respect des OMD d'ici 2015 – et dans le droit fil de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (2008-2010), les domaines d'intervention identifiés dans le "Programme unique" se structurent autour de quatre pôles : bonne gouvernance, croissance et possibilités économiques ; environnement, énergie et préparation aux catastrophes ; capital humain et protection sociale. Les principaux domaines intersectoriels sont les suivants : renforcement des capacités; VIH/SIDA ; égalité entre les sexes ; communication dans l'optique du développement ; droits de l'homme. Le "Programme unique" sera mis en place par le biais de neuf sous-programmes. Les contributions de l'ONUDI s'inscrivent dans trois sous-programmes dans chacun des trois premiers volets et comptent des initiatives sur le renforcement des capacités commerciales (programme régional UE/CEDEAO/ONUDI), la revalorisation des entreprises (programme régional UE/CEDEAO/ONUDI), et le développement de l'esprit d'entreprise, la promotion des investissements et la production et l'efficacité énergétiques moins polluantes. L'ONUDI assure également le rôle de chef de file du sous-programme sur la croissance et les possibilités économiques.

### **Mozambique**

29. La mise en place du programme "Une ONU" a été lancée le 1er juillet 2008 à la suite de l'approbation du comité directeur conjoint Gouvernement/Nations Unies des délibérations menées par l'équipe de gestion de pays des Nations Unies concernant l'affectation des crédits pour la fin de l'année 2008. Lors d'une réunion tenue le 9 avril 2008, l'équipe de gestion de pays a affecté un total de 13 millions de dollars du "Fonds unique" au financement de huit programmes conjoints correspondant aux critères de préparation convenus : réponse au VIH/SIDA ; promotion de l'emploi des jeunes ; création de chaînes de valeur des produits de

base et de liaisons de marché ; renforcement des capacités des organisations de la société civile ; égalité entre les sexes et autonomisation des femmes ; appui à la décentralisation ; accès aux services de base pour les populations les plus vulnérables ; et préparation aux états d'urgence et réduction des risques de catastrophe. Le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD a dégagé un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars pour le programme conjoint dans le créneau thématique "Environnement et changement climatique". L'ONUDI a perçu un montant total de 1,13 millions de dollars pour la mise en œuvre d'activités au titre de trois programmes conjoints : emploi des jeunes ; autonomisation des femmes ; intégration de l'environnement et adaptation au changement climatique.

### **Pakistan**

30. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2004-2008 a été passé en revue et prolongé jusqu'en 2010, à l'issue de réunions des cinq groupes de travail thématiques : agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté ; santé et population ; environnement ; éducation ; gestion des catastrophes ; et quatre questions intersectorielles : égalité entre les sexes ; droits de l'homme ; participation de la société civile ; réfugiés. Les structures logiques pour l'élaboration d'au moins dix programmes conjoints regroupant les priorités des cinq groupes de travail thématiques du Plan-cadre ont été complétées et le "Programme unique" est censé être finalisé d'ici la fin 2008. Outre ses projets autonomes visant le renforcement des capacités commerciales, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), l'environnement et la production moins polluante, qui seront intégrés au "Programme unique", l'ONUDI travaille avec d'autres organisations des Nations Unies pour mettre au point des programmes conjoints dans le cadre des groupes de travail thématiques agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté ; éducation ; et environnement. Le 17 juin 2008, l'ONUDI a signé un Mémoire d'accord entre les organisations des Nations Unies concernées et le PNUD, celui-ci se voyant confier les fonctions d'Agent administratif chargé de la gestion du "Fonds unique".

### **Rwanda**

31. Le Comité directeur conjoint a approuvé le 20 mai 2008 les recommandations du groupe consultatif du programme concernant les crédits définitifs du "Fonds unique" pour 2008. Une somme totale de 13 millions de dollars a été attribuée aux projets/programmes conjoints, permettant de contribuer à la réalisation des cinq principaux résultats du Plan-cadre 2008-2012 : bonne gouvernance ; VIH/SIDA ; éducation ; environnement ; développement durable et protection sociale. L'ONUDI a reçu du "Fonds unique" un crédit de 1,5 million de dollars pour ses contributions diverses à quatre des cinq résultats du Plan-cadre, faisant de l'Organisation le troisième principal bénéficiaire de crédits de la première tranche du "Fonds unique". 75 pour cent de ces crédits devant être utilisés en 2008 ont déjà été transférés à l'ONUDI ; les 25 pour cent restants seront affectés après l'examen des progrès réalisés dans le cadre de la première tranche, examen qui aura lieu fin septembre 2008.

### République-Unie de Tanzanie

32. La République-Unie de Tanzanie est le premier pays dont le “Fonds unique” est effectif et opérationnel, après que le Comité directeur conjoint eut approuvé la première affectation de ressources provenant du “Fonds unique” en février 2008. Un montant total de 18,3 millions de dollars a été affecté aux programmes conjoints jusqu’en mars 2009 :

(1) création de richesse, (2) mortalité maternelle et infantile, (4) renforcement des capacités – partie continentale, (5) renforcement des capacités – Zanzibar, et (6.1) gestion de la transition entre aide humanitaire et développement durable dans le Nord-Ouest de la Tanzanie, en février 2008 et le programme conjoint (3) VIH/SIDA pour la Tanzanie, en mai 2008. Avec ses contributions aux programmes conjoints (1) et (5), l’ONUDI a perçu un crédit de 2,2 millions de dollars, dont 75 pour cent ont déjà été versés. Les 25 pour cent restants le seront en fonction de l’exécution des programmes. Alors que le programme “Une ONU” 2007-2008 est en cours de mise en œuvre, l’équipe de pays des Nations Unies met au point le programme “Une ONU” élargi pour 2009-2010, dans le but de couvrir 60 pour cent du Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement 2007-2010, et de prévoir un cadre élargi de programmes conjoints et d’interventions d’organisations individuelles. Les nouveaux programmes conjoints pour 2009-2010 sont prévus dans les secteurs suivants : environnement et changement climatique ; protection sociale ; et éducation/science et technologie. L’ONUDI a passé en revue la Phase 2 du Programme intégré pour la Tanzanie, dans le but d’en aligner le contenu et l’échéancier sur le programme “Une ONU” pour 2009-2010.

### Uruguay

33. L’exécution du “Programme unique” (renforcement des capacités pour le développement) a commencé officiellement le 1er juillet 2008 après que le Comité directeur eut approuvé huit projets et programmes le 15 mai 2008, pour financement par le Fonds de cohérence “Une ONU” pour l’Uruguay. Deux autres projets et programmes ont été approuvés le 28 juillet 2008, portant la somme totale approuvée pour l’exécution de projets en 2008 à 3,3 millions de dollars. Les projets “Renforcement institutionnel pour la conception de stratégies de développement économique : insertion du pays au niveau international et élaboration de politiques énergétiques à long terme” et “assistance technique pour la conception de politiques propices à la production durable et à l’emploi” sont pilotés par l’ONUDI. Doté d’un budget total de 1,55 million de dollars pour la période 2007-2010, 0,362 million de dollars a été confié à l’ONUDI pour l’exécution de projets d’ici la fin 2008. En outre, le Comité directeur du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD a approuvé le programme conjoint “Renforcement des industries de la culture et amélioration de l’accès aux produits culturels” au titre du volet thématique “Culture et développement”, dont l’exécution de 1 million de dollars, sur un budget total de 3,37 millions de dollars pour la période 2008-2010, a été confiée à l’ONUDI. D’ici fin août 2009, l’ONUDI devrait avoir exécuté des projets pour un montant de 0,273 million de dollars, lequel a déjà été versé.

### Viet Nam

34. Les travaux relevant de la deuxième phase du “Plan unique” 2008-2010 lancé en août 2007 se sont achevés le 20 juin 2008 lorsque le gouvernement vietnamien,

le Coordonnateur résident des Nations Unies et les 14 organisations des Nations Unies participantes ont signé le Plan unique, phase 2. Le gouvernement était précédemment convenu de reformuler légèrement les cinq objectifs originaux pour tenir compte des mandats des nouveaux organismes spécialisés participants. Avec la participation des 14 organisations des Nations Unies et de l'ONUDC à l'initiative "Unis dans l'action", la phase 2 du Plan unique couvre 100 pour cent des programmes des institutions spécialisées et 100 pour cent du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2006-2010. Le budget total de la Phase 2 du Plan unique représente 288 millions de dollars, dont 101,2 millions représentent le manque initial. Les contributions de l'ONUDI, représentant un budget total de 22,4 millions de dollars avec un déficit initial de 7,25 millions de dollars, relève de trois objectifs du "Plan unique" pour les axes thématiques suivants : emploi et développement des entreprises ; politique commerciale internationale ; politiques ayant trait au développement durable et au développement institutionnel ; énergie et environnement ; et renforcement des capacités des administrations publiques et des capacités juridiques et judiciaires. Ce sont l'ONUDI et l'OIT qui pilotent le Groupe de coordination du Programme "Commerce, emploi et développement des entreprises" ; l'ONUDI participe à quatre autres groupes de coordination des programmes (développement durable, couvrant également l'axe énergie et environnement, les questions de parité entre les sexes, la gouvernance et la politique sociale), et contribue également aux travaux du Groupe de donateurs sur le changement climatique et au Groupe du secteur privé et de la promotion des PME. L'ONUDI est également chef de file du programme conjoint sur le développement commercial, en collaboration avec la CNUCED, le CCI et la FAO. En outre, l'ONUDI est une des organisations participant à la proposition conjointe approuvée pour le Fonds PNUD-Espagne dans le cadre du volet thématique "Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes".

#### IV. Défis

35. Le processus "Unis dans l'action" est passé de la phase de la conception et de l'élaboration à celle de la mise en œuvre. De ce fait, certains des défis auxquels l'ONUDI commence à être confronté sont tout nouveaux, alors que d'autres existent depuis le début mais ont gagné en importance. Les principaux défis auxquels l'ONUDI doit faire face pour poursuivre son engagement proactif envers la cohérence à l'échelle du système sont soulignés dans les paragraphes qui suivent.

(a) **Répondre à une demande accrue de coordination dans le cadre du principe du "Programme unique"**

L'initiative "Unis dans l'action" est à forte intensité de main-d'œuvre depuis le début et l'est encore plus depuis qu'elle est entrée dans la phase de la mise en œuvre. Les procédures adoptées par diverses équipes de pays des Nations Unies, parallèlement aux exigences en matière de gestion, de suivi, d'évaluation et d'audit des programmes et projets et d'autres exigences encore des organismes participant entraînent d'importantes responsabilités en matière de coordination qui appellent une attention constante. Petite organisation technique disposant de moyens limités, l'ONUDI doit assumer une lourde charge du fait de l'accroissement du temps et des ressources qu'entraîne sa participation active au processus de cohérence à l'échelle

du système et à l'initiative "Unis dans l'action". La participation de l'ONUDI à l'élaboration de plans-cadres pour l'aide au développement dans quelque vingt-deux pays en 2009, dont nombre appliqueront sans doute les enseignements des pays pilotes dans lesquelles l'initiative "Unis dans l'action" a été menée, va mobiliser le personnel du siège et du terrain. Dans un climat de croissance budgétaire nulle et confronté à de nombreuses priorités en concurrence les unes avec les autres, les États Membres de l'ONUDI et la direction vont devoir être particulièrement attentifs à cette question.

**(b) Le développement industriel dans les plans-cadres pour l'aide au développement et les "Programmes uniques"**

Le processus d'élaboration des plans-cadres et des programmes uniques vise à aligner plus encore le système d'appui des Nations Unies sur les priorités nationales. Ceci étant, l'ONUCI constate que dans biens des cas, les programmes économiques, commerciaux et industriels sont trop peu, voire pas du tout, repris dans les plans cadres et les programmes uniques, malgré la priorité élevée attribuée à ces thèmes par les gouvernements dans leurs propres plans de développement national. À terme, la question devra être traitée dans le contexte de l'appropriation par les États de leur processus de développement et l'alignement de la réponse du système des Nations Unies sur ces priorités.

**(c) Rôle du Coordonnateur résident**

En sa qualité de "Responsable unique", le coordonnateur résident se voit confier la responsabilité du positionnement stratégique du système des Nations Unies dans le pays. À ce titre, il joue un rôle de chef de file pour imprimer une forme au "Programme unique" et lui affecter des ressources, et rappelle aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies les résultats et aboutissements convenus dans le "Programme unique" auxquels ils sont tenus. Dans le cadre du système d'interface fonctionnelle adopté par le PNUD, le Coordonnateur résident restera le plus souvent le représentant du PNUD tout en surveillant le cas échéant le travail des directeurs pays du PNUD. Un "tuteur" rendant compte au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement sera chargé de veiller à ce que le coordonnateur résident agisse en toute indépendance et en toute impartialité. Reste à voir la manière dont cet arrangement fonctionnera concrètement. C'est un fait que le Coordonnateur résident est placé dans une situation exigeante, tenu comme il l'est d'avoir à trouver un juste équilibre entre ses différentes fonctions tout en gardant toute son efficacité.

**(d) Financement des pilotes**

À mesure que l'initiative "Unis dans l'action" entre dans la phase de la mise en œuvre, les déficits de financement qui sont apparus vont compliquer l'exécution intégrale des "Programmes uniques". L'élargissement du volet "Une ONU" du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD constitue une mesure dans la bonne direction, mais un financement complémentaire s'impose si l'on tient à ce que les efforts déployés pour mettre au point un cadre cohérent d'appui aux plans et priorités des gouvernements soient couronnés de succès. De plus, reste la question de savoir si d'éventuels crédits complémentaires venant s'ajouter à ce qui est disponible dans le pays devraient ou non être intégrés au "Fonds unique" pour

soutenir le “Programme unique”. Se pose par exemple la question de savoir si les crédits affectés aux éléments nationaux de programmes et projets régionaux devraient ou non être intégrés au “Fonds unique”.

**(e) Harmonisation des pratiques et modèles commerciaux**

La simplification et l’harmonisation des pratiques commerciales progressent, aussi bien au siège, par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion, que sur le terrain, sous la direction des équipes de pays. À mesure que l’initiative “Unis dans l’action” en arrive à la phase de la mise en œuvre, l’harmonisation des différents modèles et pratiques commerciaux utilisés par les organisations du système des Nations Unies – directives relatives à la gestion des programmes et projets, Statut du personnel et Règlement financier et règles de gestion financière, règles régissant les achats, systèmes de suivi et d’évaluation, règles régissant l’audit, systèmes d’information et autres – ont pris de plus en plus d’importance. Les équipes de pays des Nations Unies sont confrontées au quotidien à des systèmes et procédures différents tout en étant censées rester unies dans l’action. Les organismes de coordination au siège et les organismes interinstitutions, dont par exemple le GNUM, donnent des directives ad hoc, mais il est manifestement urgent de progresser sur ce front.

## **V. Observations finales**

36. En contribuant à une meilleure cohérence de l’action au niveau des pays, l’objectif de l’ONUDI est double. Il s’agit en effet de renforcer l’impact collectif des activités de développement menées par le système des Nations Unies, mais aussi de réduire le coût, pour les pays hôtes, de faire affaire avec le système des Nations Unies. En participant activement aux exercices conjoints de planification et de programmation dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies et dans le cadre de consultations périodiques avec les ministères pertinents, l’ONUDI s’est efforcé de veiller à ce que ses contributions s’alignent de près sur les plans et priorités nationaux, tout en formant partie intégrante de la réponse collective du système des Nations Unies aux besoins des pays. C’est cette approche qui a guidé l’ONUDI dans sa participation aux efforts conjoints visant à donner corps aux “Programme unique /Plan unique” et aux bilans conjoints pays/plans-cadres. De plus, l’Organisation a accordé une attention toute particulière aux partenariats avec d’autres organisations des Nations Unies pour la mise au point de programmes et de projets, notamment dans les pays pilotes dans le cadre de l’initiative “Unis dans l’action”. C’est dans ce contexte-ci que l’ONUDI prend une part active à divers groupes de coordination au sein des équipes de pays, pour veiller à ce que les activités du système des Nations Unies répondent bien aux besoins des pays hôtes. Pour aider à réduire le coût des transactions pour les gouvernements hôtes, l’ONUDI travaille de près avec les Coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays pour simplifier et harmoniser les procédures, et partager les coûts des services et des locaux. Les Bureaux ONUDI-PNUD représentent d’ailleurs une contribution importante à cet effort. Dans le même temps, l’ONUDI prend une part active à l’harmonisation des pratiques commerciales au niveau du siège dans le contexte du plan d’action adopté par le Groupe de haut niveau sur la gestion. Dans le droit fil de sa politique de mobilité sur le terrain, l’ONUDI décentralise de plus en plus et délègue son autorité

à ses représentants sur le terrain. Ce processus a considérablement élargi le champ d'action de ses représentants sur le terrain au niveau des pays.

37. Il est un aspect important de l'initiative "Unis dans l'action" : le recours accru aux capacités et aux ressources locales pour mettre au point et mettre en œuvre les projets et activités. Cette démarche s'inscrit en grande partie dans le contexte d'une approche commune de la gestion des programmes et des projets et de l'approche harmonisée aux transferts monétaires. Les Fonds et Programmes des Nations Unies, dont le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, ainsi que certaines institutions spécialisées appliquent de plus en plus fréquemment cette démarche, notamment dans les pays pilotes, soucieux de renforcer leur rôle de conseiller technique et de direction et de renforcer les capacités nationales, tout en recourant le plus possible aux systèmes qui existent dans les différents pays pour l'exécution des programmes et projets. Cela étant, la nature même des contributions affectées à des fins spécifiques et des fonds verticaux tels ceux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en réserve l'application à des organismes spécialisés comme l'ONUDI, dont le financement provient essentiellement de ce type de fonds. Néanmoins, l'ONUDI a exprimé son appui sans réserve à l'exécution par les pays mêmes et a pris une décision consciente d'adopter l'approche harmonisée aux transferts monétaires dans les pays pilotes retenus pour l'initiative "Unis dans l'action", chaque fois que la nature des contributions volontaires le permet et conformément aux politiques élaborées par ses organes directeurs. Dans ce contexte, l'ONUDI donnera la priorité aux activités opérationnelles financées par le "Fonds unique".

38. La participation active de l'ONUDI à l'initiative "Unis dans l'action" a beaucoup modifié le fonctionnement de l'Organisation. Il est actuellement procédé à un bilan de ses pratiques commerciales dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation des pratiques commerciales au sein du système des Nations Unies. Une équipe constituée de plusieurs organisations a été créée pour suivre en permanence l'évolution de l'initiative "Unis dans l'action" dans les pays pilotes et pour veiller à ce que les demandes émanant du terrain reçoivent une réponse en temps opportun. Une série de séminaires a été organisée en interne pour sensibiliser le personnel du siège comme du terrain à l'importance de l'initiative "Unis dans l'action" et à l'importance qu'il y a à exécuter de manière efficace et en temps opportun les services que l'on attend de l'Organisation. Des rapports mensuels d'activités sur la participation de l'ONUDI dans les pays pilotes sont établis et diffusés en interne pour informer le personnel de l'évolution de la situation sur le terrain et pour veiller à ce que le personnel concerné prenne les mesures qui s'imposent. Des audioconférences sont organisées régulièrement entre le siège et le terrain pour procéder à un échange d'informations et résoudre les questions en suspens. Un Coordonnateur principal pour la cohérence de l'action à l'échelle du système des Nations Unies a été désigné pour apporter un appui spécialisé à la participation continue de l'ONUDI aux différents processus interinstitutions et au niveau des pays dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action". Enfin, au fil des ans, on a constaté un changement notable de mentalité chez le personnel, qui a désormais une perception plus positive de l'importance de la cohérence de l'action à l'échelle du système et de la coopération dans le cadre de la mise au point et de l'exécution de ses services pour le compte des pays qu'il sert.

## **VI. Mesures que le Conseil doit prendre**

39. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du présent document et, s'il le juge approprié, donner des indications au Secrétariat quant à la poursuite de sa participation au processus de cohérence à l'échelle du système.

---

## Liste des abréviations

### C

CCI	Centre du commerce international
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CENUE	Commission économique des Nations Unies pour l’Europe
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

### D

DAES	Département des affaires économiques et sociales de l’ONU
------	---

### E

ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
--------	--

### F

FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population

### G

GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
------	--

### I

IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public (Normes IPSAS)
-------	--

### O

OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

**P**

PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

**U**

UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

**V**

VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
----------	---

---